



DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT

ENGINS & SOLUTIONS ÉLECTRIQUES

FINANCEZ VOTRE TRANSITION VERS DES CHANTIERS PLUS DURABLES

Dans le cadre du programme national **E-TRANS**, l'**ADEME** met en place un dispositif d'aide destiné à accélérer l'électrification des chantiers.



**Ouverture
des dépôts de dossiers :**

30 juin 2026



**Enveloppe globale de
50 M€**

► **1^{ère} phase : 10 M€**
(juin 2026)

► **2nde phase : 40 M€**
(entre septembre
et décembre 2026)



**Premier arrivé,
premier servi !**

Les dossiers sont instruits
dans l'ordre de dépôt jusqu'à
épuisement du budget disponible.

QUELS PROJETS SONT CONCERNÉS ?

1 Acquisition d'engins de chantier électriques neufs

- Achat comptant ou crédit-bail
- Engins mobiles non routiers à batterie
- Usage propre ou activité de location

2 Rétrofit électrique

- Transformation d'un engin thermique existant en engin électrique à batterie

3 Infrastructures de recharge

- Bornes fixes
- Solutions mobiles de recharge
- Unités de charge mobiles sur batterie



Ne sont pas éligibles (sauf version tout-terrain) des chariots élévateurs, nacelles élévatrices et nacelles ciseaux.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- Entreprises de toutes tailles
- Sociétés de location
- Collectivités et organismes publics éligibles aux aides d'État

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

► Pour les engins électriques

Le taux d'aide varie de **30 à 65 % du surcoût entre l'engin électrique et son équivalent thermique.**

Le taux exact dépend :

- de la taille de l'entreprise ;
- de la localisation du projet.

► Pour les infrastructures de recharge

- Jusqu'à 300 000 € d'aide dans le cadre du régime européen « de minimis ».

EXEMPLE DE CALCUL DE L'AIDE

► Projet d'acquisition :

- Pelle thermique 12MSX : **190 000 €***
- OU Pelle électrique e12 : **420 000 €***

► Calcul de l'aide :

- Surcoût par rapport à la version thermique : **230 000 €**
- Aide estimative (taux moyen de 45%) : **103 500 €**

La borne de recharge peut également bénéficier d'une aide spécifique ADEME, sous réserve d'éligibilité et dans la limite du régime européen « de minimis ».

* Prix indicatifs hors options et extension de garantie.

COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF ?

- 1 Constitution du dossier
- 2 Dépôt sur la plateforme ADEME
- 3 Analyse du dossier par l'ADEME
- 4 Signature de la convention d'aide
- 5 Commande des équipements
- 6 Livraison et mise en service

! Les aides sont attribuées jusqu' à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

CONDITIONS

- La demande d'aide doit être déposée **avant toute commande.**
- Après validation du dossier :
 - commande à passer dans un délai de **6 mois** ;
 - mise en service dans un délai de **24 mois** et avant le **31 décembre 2028.**
- Les équipements financés ne peuvent pas être revendus dans les **36 mois** suivant leur mise en service.
- Les engins doivent être assemblés ou rétrofités au sein de l'**Espace Économique Européen (EEE).**

COMMENT FRAMATEQ PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

Nos équipes peuvent vous aider à :

- identifier les matériels éligibles ;
- établir les devis nécessaires au dossier ;
- comparer les solutions thermiques et électriques ;
- préparer les éléments techniques demandés par l'ADEME ;
- faciliter le dépôt de votre demande.

VOUS SOUHAITEZ VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ ?



Contactez votre responsable de secteur pour étudier votre projet et estimer le montant potentiel de l'aide.

VOTRE ENGAGEMENT

En contrepartie de l'aide accordée, vous devrez conserver les équipements pendant 36 mois minimum et transmettre à l'ADEME un rapport de mise en service ainsi que des données d'exploitation pendant les deux premières années d'utilisation.



contact@framateq.fr ♦ www.framateq.fr    

Votre contact commercial

Agence de Vitrolles

M. Claude GENTY
c.genty@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 46

Agence de Baillargues

M. Olivier DELFORGE
o.delforge@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 45

Agence de Perpignan

M. David POUGET
d.pouget@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 53

Agence de Fréjus

M. Jacqueline MISBERT
j.misbert@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 44



DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT

ENGINS & SOLUTIONS ÉLECTRIQUES

FINANCEZ VOTRE TRANSITION VERS DES CHANTIERS PLUS DURABLES

Dans le cadre du programme national **E-TRANS**, l'**ADEME** met en place un dispositif d'aide destiné à accélérer l'électrification des chantiers.



**Ouverture
des dépôts de dossiers :**

30 juin 2026



**Enveloppe globale de
50 M€**

► **1^{ère} phase : 10 M€**
(juin 2026)

► **2nde phase : 40 M€**
(entre septembre
et décembre 2026)



**Premier arrivé,
premier servi !**

Les dossiers sont instruits dans l'ordre de dépôt jusqu'à épuisement du budget disponible.

QUELS PROJETS SONT CONCERNÉS ?

1 Acquisition d'engins de chantier électriques neufs

- Achat comptant ou crédit-bail
- Engins mobiles non routiers à batterie
- Usage propre ou activité de location

2 Rétrofit électrique

- Transformation d'un engin thermique existant en engin électrique à batterie

3 Infrastructures de recharge

- Bornes fixes
- Solutions mobiles de recharge
- Unités de charge mobiles sur batterie



Ne sont pas éligibles (sauf version tout-terrain) des chariots élévateurs, nacelles élévatrices et nacelles ciseaux.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- Entreprises de toutes tailles
- Sociétés de location
- Collectivités et organismes publics éligibles aux aides d'État

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

► Pour les engins électriques

Le taux d'aide varie de **30 à 65 % du surcoût entre l'engin électrique et son équivalent thermique.**

Le taux exact dépend :

- de la taille de l'entreprise ;
- de la localisation du projet.

► Pour les infrastructures de recharge

- Jusqu'à 300 000 € d'aide dans le cadre du régime européen « de minimis ».

EXEMPLE DE CALCUL DE L'AIDE

► Projet d'acquisition :

- Rouleau CC1000 (diesel) : **24 000 €***
- OU Rouleau CC1000 (élec.): **55 000 €***

► Calcul de l'aide :

- Surcoût par rapport à la version thermique : **31 000 €**
- Aide estimative (taux moyen de 45%) : **14 000 €**

La borne de recharge peut également bénéficier d'une aide spécifique ADEME, sous réserve d'éligibilité et dans la limite du régime européen « de minimis ».

* Prix indicatifs hors options et extension de garantie.

CONDITIONS

- La demande d'aide doit être déposée **avant toute commande.**
- Après validation du dossier :
 - commande à passer dans un délai de **6 mois** ;
 - mise en service dans un délai de **24 mois** et avant le **31 décembre 2028.**
- Les équipements financés ne peuvent pas être revendus dans les **36 mois** suivant leur mise en service.
- Les engins doivent être assemblés ou rétrofités au sein de l'**Espace Économique Européen (EEE).**

COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF ?

- 1 Constitution du dossier
- 2 Dépôt sur la plateforme ADEME
- 3 Analyse du dossier par l'ADEME
- 4 Signature de la convention d'aide
- 5 Commande des équipements
- 6 Livraison et mise en service

 Les aides sont attribuées jusqu' à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

COMMENT FRAMATEQ PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

Nos équipes peuvent vous aider à :

- identifier les matériels éligibles ;
- établir les devis nécessaires au dossier ;
- comparer les solutions thermiques et électriques ;
- préparer les éléments techniques demandés par l'ADEME ;
- faciliter le dépôt de votre demande.

CYLINDRES

CC900 e

CC1000 e

CC1100 e *A venir*

CC1200 e *A venir*

CC1300 e *A venir*



ÉQUIPEMENT LÉGER

DFP5X e

DFP8X e

DFP9X e

DFQ7AX e

D.ROUND e

DR6X e



Z.ERA
FOR AN EMISSION FREE WORLD

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dépôt de la demande d'aide s'effectue **en ligne sur la plateforme AGIR de l'ADEME**, avant toute commande des équipements.

TYPE DE PROJET	DOCUMENTS	À FOURNIR PAR
Documents communs	Formulaire de candidature (Excel ADEME)	Framateq (pré-rempli avec le client)
	Attestation de santé financière (Excel ADEME)	Client
	Attestation de localisation du site d'assemblage final ou de retrofit	Framateq / Constructeur
	Attestation de localisation du site de conception / assemblage/production du pack batterie et du BMS	Framateq / Constructeur
ENGIN NEUF		
Acquisition d'un engin électrique neuf	Annexe n° 1 : justification de la consommation de l'engin de référence	Framateq / Constructeur
	Attestation de participation à un organisme officiel de normalisation d'un État membre de l'EEE (depuis au moins 1 an)	Framateq / Constructeur
Achat comptant	Devis non signé de l'engin électrique	Framateq
	Devis non signé de l'engin thermique de référence	Framateq
Crédit-bail	Projet de contrat de crédit-bail non signé de l'engin électrique	Organisme de financement
	Devis non signé de l'engin thermique de référence	Organisme de financement
RÉTROFIT		
Retrofit d'un ou plusieurs engins	Devis non signé de la transformation (retrofit)	Framateq
INFRASTRUCTURE DE RECHARGE		
Infrastructure de recharge	Annexe n° 2 : Déclaration des aides de minimis	Client
Achat comptant	Devis non signé de l'infrastructure de recharge	Fournisseur
Crédit-bail	Projet de contrat de crédit-bail non signé de l'infrastructure de recharge	Organisme de financement

VOUS SOUHAITEZ VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ ?



Contactez votre responsable de secteur pour étudier votre projet et estimer le montant potentiel de l'aide.

VOTRE ENGAGEMENT

En contrepartie de l'aide accordée, vous devrez conserver les équipements pendant 36 mois minimum et transmettre à l'ADEME un rapport de mise en service ainsi que des données d'exploitation pendant les deux premières années d'utilisation.

contact@framateq.fr ♦ www.framateq.fr    

Votre contact commercial

Agence de Vitrolles

M. Claude GENTY
c.genty@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 46

Agence de Baillargues

M. Olivier DELFORGE
o.delforge@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 45

Agence de Perpignan

M. David POUGET
d.pouget@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 53

Agence de Fréjus

M. Jacqueline MISBERT
j.misbert@framateq.fr
P. : 06 72 94 52 44